



LES RESPONSABILITES JURIDIQUES DES DIRECTEURS D'ESSMS

Objectifs / Compétences visées

- Connaître les règles juridiques en matière de responsabilité s'appliquant dans le secteur social et médico-social
- Opérer une meilleure gestion des risques et prévenir les risques contentieux
- Mesurer l'impact juridique de l'exercice de la fonction de directeur
- Assurer une prise en charge de qualité des personnes accueillies

Contenu

- **Les grands principes de responsabilité en droit français**
 - Les différents types de responsabilités en droit français (civile contractuelle et extracontractuelle, pénales, administratives et disciplinaires / déontologiques) ;
 - Les conséquences sur l'organisation du système juridique français
 - L'importance des recommandations professionnelles dans l'appréciation des responsabilités.
- **La responsabilité civile**
 - Les différents cas de responsabilité civile : le fait personnel / d'autrui / des choses ;
 - L'identification de la source de l'engagement de la responsabilité (l'importance du contrat en ESSMS) ;
 - Les conditions d'engagement de la responsabilité (une faute, un préjudice, un lien de causalité) ;
 - Les causes exonératoires de responsabilité
 - Responsabilité personnelle du professionnel notamment s'il est salarié, responsabilité de l'établissement et responsabilité de l'organisme gestionnaires, faute de service et faute détachable du service.
 - Le cas de la responsabilité des biens pour les personnes majeures hébergées en ESSMS
 - La responsabilité contractuelle du fait d'autrui / La réparation du dommage
- **La responsabilité pénale**
 - Les différences entre les fautes intentionnelles et non intentionnelles
 - Les conditions d'engagement de la responsabilité du professionnel (auteur, complice)
 - Les conditions d'engagement de la responsabilité de la personne morale employeur
 - L'impact des délégations
- **La responsabilité disciplinaire**
 - Les professionnels concernés / Les enjeux et les conséquences
- **Cartographie et analyse des principales fautes susceptibles d'être commises**
 - Les fautes de négligence, défaut de surveillance etc. / Les imprudences / Les prescriptions et actes de soins non conformes / Les inattentions fautives / Les infections nosocomiales, les risques de contamination / Les contentions physiques
 - Les situations délicates : la fin de vie ; la décision de limitation ou d'arrêt de tout traitement : rôle de l'équipe de soins / La maltraitance / Les infractions financières
- **Réflexion sur les aides et réponses institutionnelles pouvant être proposés**
 - Procédures et protocoles de signalement des actes de maltraitance
 - Groupe d'analyse des pratiques
 - Sollicitation et mobilisation des acteurs (administrations, ARS, département) pour l'obtention de moyens adéquats
 - Diffusion des outils de la loi de 2002

Date(s) & Lieu(x)

11 & 12 février 2025 - Montpellier
INTRA (sur site) - Nous consulter

Durée

2 jours - 14h00 - 9h00 - 17h00

Tarif(s)

490 € - Adhérent
630 € - Non-adhérent

INTRA (sur devis)

Public

Directeurs d'ESSMS

Groupe minimum de 6 personnes et maximum de 12 personnes

Pré-requis

Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques (cas pratiques, mise en situation). Réflexion et partage. Mise en situation à partir des exemples des participants et de situations concrètes. Support remis aux participants

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire (ou autre modalité), permettront d'évaluer les acquis.

En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration. Un certificat de réalisation est délivré à l'issue de la formation.

Post formation, un questionnaire est adressé au prescripteur et aux stagiaires afin d'évaluer le bénéfice de la formation.

Intervenant.e

Me Marion PUISSANT, avocate en droit établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux – droit des associations – droit du handicap

Le contenu de la formation peut s'adapter en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

